



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de Nîmes (30 000)
Commune de Saint Gilles (30 800)
Commune de Garons (30 128)
Siège de l'enquête publique – Nîmes-Métropole (30 900)

Par arrêté en date du 23 novembre 2015, le Préfet du Gard a prescrit l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'aménagement de la base avions de la sécurité civile sur le site aéroportuaire de Nîmes-Alès-Cévennes-Camargue.

Le tribunal administratif de Nîmes a désigné pour remplir les fonctions de commissaire enquêteur, Monsieur Daniel DUJARDIN, officier de la marine nationale retraité, et comme commissaire enquêteur suppléant, Monsieur Marc BONATO, ingénieur en chimie industrielle.

L'enquête publique se déroulera du jeudi 10 décembre 2015 au lundi 11 janvier 2016 inclus.

Pendant ce délai le dossier sera consultable dans les mairies de Nîmes, de Saint Gilles et de Garons, ainsi qu'au siège de l'enquête publique à Nîmes-Métropole. Les personnes intéressées pourront consigner leurs observations, propositions et contre-propositions, sur les registres ouverts à cet effet, aux heures habituelles d'ouverture au public de ces bureaux :

- mairie de Nîmes (Services Techniques 152 Avenue Robert Bompard, 30000 Nîmes ; 8h00-18h00, du lundi au vendredi) ;
- mairie de Saint Gilles (Place Jean Jaurès, 30800 Saint Gilles ; 8h30-12h00, 13h30-17h30, du lundi au vendredi) ;
- mairie de Garons (Grand Rue, 30128 Garons ; Lundi, mercredi, vendredi : 8h30-12h00 et 14h-18h, mardi : 8h30-12h00 et 15h00-18h00, jeudi : 8h30-12h00) ;
- Nîmes-Métropole aux jours et heures habituels d'ouverture au public (3, Rue du Colisée, 30 900 Nîmes ; du lundi au jeudi, 8h00-12h30 et 13h30-18h15, vendredi 8h00-12h30 et 13h30-17h00).

Le dossier comprenant les informations environnementales dont l'avis de l'autorité environnementale en date du 20 novembre 2015, est également consultable sur le site Internet de la Préfecture du Gard (www.gard.gouv.fr).

Des observations portant sur le projet d'aménagement de la BASC pourront également être adressées par courrier, à l'attention de Monsieur Daniel DUJARDIN, commissaire enquêteur, aux mêmes adresses postales ou par courriel à l'adresse suivante : pref-enquetepublique-basc@gard.gouv.fr.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est : Monsieur le Préfet du Gard - Direction de projet pour le transfert BASC - Préfecture du Gard – 10 avenue Feuchères – 30 000 Nîmes.

Toute personne peut obtenir communication du dossier sur sa demande et à ses frais auprès de : M. le Préfet du Gard - Direction de projet pour le transfert de la BASC - Préfecture du Gard – 10 avenue Feuchères – 30 000 Nîmes
Courriel : pref-enquetepublique-basc@gard.gouv.fr.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public dans les locaux de Nîmes Métropole (3, Rue du Colisée, 30 900 Nîmes) pour recevoir ses observations aux dates et heures suivantes : Vendredi 11 décembre 2015 de 09h00 à 12h00 - Lundi 21 décembre 2015 de 14h00 à 17h00 - Mardi 5 janvier 2016 de 09h00 à 12h00 - Lundi 11 janvier 2016 de 14h00 à 17h00.

À l'expiration du délai d'enquête publique, les registres seront clos et signés par le commissaire enquêteur qui disposera alors de trente jours pour établir et transmettre son rapport et ses conclusions motivées au Préfet du Gard.

Dès réception, le préfet du Gard adressera copie du rapport et des conclusions motivées aux maires de Nîmes, de Garons et de Saint Gilles et au siège de Nîmes-Métropole.

Ces documents seront tenus à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, en mairies de Nîmes, de Garons, de Saint Gilles, au siège de Nîmes-Métropole, ainsi que sur le site Internet de la Préfecture (www.gard.gouv.fr).

Après l'enquête publique, le Préfet du Gard se prononcera par une déclaration de projet sur l'intérêt général de l'aménagement. Cette déclaration sera publiée au recueil des actes administratifs et affichée dans chacune des collectivités territoriales concernées.